

Paris, le 3 janvier 2012

Conseil de quartier Auteuil Nord  
Mercredi 16 novembre 2011 à 18h30  
Foyer des Lycéennes

Le mercredi seize novembre deux mille onze à dix huit heures et trente minutes, les membres du conseil de quartier Auteuil Nord se sont réunis au Foyer des Lycéennes.

Etaients présents :

- M. Claude GOASGUEN, Député-maire du 16<sup>e</sup> arrondissement
- Mme Nicole MONIER, Adjointe au Maire du 16<sup>e</sup> chargée des conseils de quartier Auteuil Sud et Auteuil Nord
- M. Gérard GACHET, Adjoint au Maire du 16<sup>e</sup> chargé de la sécurité
- M. HERVOUET des FORGES, Adjoint au Maire, chargé de la jeunesse et des sports.
- M. Pierre AURIACOMBE, Conseiller de Paris, délégué auprès du Maire, chargé du monde combattant et des relations avec le Conseil de Paris
- Mme Véronique BALDINI, Adjointe au Maire chargée de l'environnement, du développement durable, de la propreté, des espaces verts et de la voirie.
- M. Sébastien BENOIT, Commissaire
- Mme Béatrice HUNTER, Major
- M. Fabien SANQUER, Directeur de Cabinet du Maire
- M. Vincent GOSSARD, chargé de mission au Cabinet du Maire
- M. Daniel DECANT, Chef de la 4<sup>ème</sup> section territoriale de voirie
- M. Reynald GILLERON Chef de la Division de la propreté du 16<sup>ème</sup> arrondissement, coordinateur de l'espace public
- Mme Véronique FLANDRE, association les Papillons Blancs
- M. Guy FLESSELLES, association le 16<sup>e</sup> pour tous
- Mme Claudie FOURNIER-CHRISTOL, Présidente de l'association Porte d'Auteuil Environnement
- Mme Brigitte GUILLARD, association l'enfant et la musique
- M. Jean HADDI, Président de l'association des commerçants du Village d'Auteuil
- M. Paul LACOUR, Président de l'association de Sauvegarde de l'îlot Montmorency

- M. Claude MUYARD, association XVIe Demain
- M. Marc SERVEL de COSMI, association de Sauvegarde Auteuil-Bois de Boulogne
- M. Jean-Yves BLANC
- Mme Sandra BOELLE
- Mme Françoise de CORDOUE
- M. Jean-Pierre ETIENNE
- Mme Nicole FRAINEAU-CHRISTOL

Mme MONIER est heureuse d'accueillir les nouveaux conseillers de quartier, élus en juillet dernier.

#### 1- Nuisances sonores liées à l'encombrement de la rue Poussin

Mme DE CORDOUE signale que la rue La Fontaine, entre le croisement de la rue Georges Sand et la rue Pierre Guérin, devient de plus en plus bruyante à cause de l'engorgement de la rue Poussin.

Mme MONIER rappelle que la rue Poussin est un axe important de passage.

M.DECANT, responsable de la section locale de voirie, répond qu'en effet, la rue Poussin est un axe de sortie du 16<sup>e</sup> qui régule le débit sur 2 voies. Le temps du passage du feu au vert est calculé au plus juste afin d'évacuer au mieux la rue Poussin. De plus, le stationnement non autorisé est fréquent dans cette rue, ce qui bloque la circulation.

Le Commissaire BENOIT, représente M. FOUCHOU LAPEYRADE, Commissaire Central du 16<sup>e</sup>. Le commissariat va accroître sa vigilance en termes de verbalisation.

M. FLESSELLES rappelle que la cause essentielle de l'encombrement de la rue Poussin vient principalement du fait que la file est occupée.

M.DECANT, indique qu'il y a beaucoup de magasins générateurs d'arrêts « minute », comme les bureaux de tabacs, les teintureries, les fleuristes et les voituriers.

Mme MONIER laisse le commissariat régler cette affaire.

#### 2- Circulation des vélos sur les trottoirs

Mme DE CORDOUE signale que les vélos roulent sur les trottoirs, souvent en sens inverse, provoquant une grande insécurité pour les passants.

Mme HUNTER, incite les vélos à respecter le code de la route dont elle constate de plus en plus le non respect sur les trottoirs.

Mme BOELLE indique qu'à 8h30 du matin, rue Poussin, il y a beaucoup de motos garées sur les trottoirs, ce qui est très dangereux.

Des riverains ont constaté également ce phénomène avenue Mozart et rue Gros.

### 3- Circulation avenue Mozart

Mme BOELLE signale que la circulation avenue Mozart entre 8h et 9h30 est très difficile et précise qu'un car scolaire de la SAVAC est très souvent stationné devant la voie de bus.

Mme MONIER répond que ce sont les voitures en double file qui bloquent tout.

Mme BALDINI pense que c'est le problème essentiel. La Mairie a demandé à la RATP et à la Poste d'utiliser des bus plus petits, elle est toujours dans l'attente d'une réponse.

Un riverain répond que les bus ont un comportement très correct et plus de discipline de la part des voyageurs permettrait aux personnes handicapées de descendre ou monter sans difficultés dans les bus.

Mme BALDINI est tout à fait d'accord avec ce point et précise qu'il y a méprise, il s'agit d'un bus qui amène le personnel à la poste. Pour les personnes handicapées, il y a beaucoup d'amélioration en ce qui concerne la systématisation des quais leur étant destinés. Elle estime qu'il existe peu de difficultés pour les personnes en fauteuil.

### 4- Suppression de places de stationnement rue de l'Assomption.

Mme BOELLE signale que pendant le mois d'août, quarante places de stationnement ont été supprimées pour le « passage pompiers », les riverains n'ont pas été prévenus.

Mme MONIER répond que le stationnement bilatéral a effectivement été supprimé à la demande de la Préfecture de Police, la largeur disponible restante entre les deux bandes de stationnement étant inférieure à 4 mètres.

Mme BALDINI ajoute que c'est un projet ancien qu'il fallait réaliser. Elle pensait que l'information avait été faite.

M. DECANT indique que sur le site paris.fr, l'effort en termes de communication a été important et que les interventions des pompiers étaient difficiles dans ce secteur. Il y avait de toute façon obligation de mise en œuvre des mesures réglementaires, sinon la Mairie du 16<sup>ème</sup> était redevable.

M. FLESSELLES, pense que rue de l'Assomption, la suppression des 40 places étaient parfaitement justifiée et qu'au débouché de la rue, a été mise en place une zone de

stationnement pour motos, ce qui est une assez bonne initiative. Il demande s'il est possible d'installer des couloirs à double sens pour les vélos.

M.DECANT répond :

- que l'on peut mettre en place des places de stationnement longitudinal pour motos, c'est un système qui fonctionne bien.
- qu'étant donné que la chaussée est devenue plus large à cet endroit, les automobilistes roulent plus vite, des contrôles de vitesse sont fréquemment effectués et globalement c'est acceptable.
- que l'on peut réaliser un marquage double sens, il faut impérativement 1m60.

M. FLESSELLES fait remarquer que dans le 5<sup>ème</sup> arrondissement, dans les rues sans stationnement, on a réalisé des couloirs à contre-sens sans séparateurs.

M.DECANT répond qu'il y a des normes très strictes sur ce sujet.

## 5- Signalisation piétons du carrefour Ranelagh/Beauséjour

Mme BOELLE demande s'il est possible d'améliorer la signalisation piétonne à ce carrefour : les voitures arrivant de la rue du Ranelagh pour tourner à gauche tombent tout de suite sur ce passage piéton mal signalé. Un panneau lumineux et clignotant visible serait l'idéal.

Mme BALDINI et M.AURIACOMBE pensent que c'est une bonne idée, car c'est un endroit assez dangereux.

M. DECANT précise que le carrefour est en T et qu'avec un angle très ouvert, les automobilistes tournent relativement vite.

Mme BOELLE ajoute qu'il y a de plus en plus de piétons.

M. DECANT répond qu'il aura à terme une solution à proposer, ce point étant déjà signalé.

## 6- Chantier rue Henri Heine : propreté et mauvais état du trottoir

Mme BOELLE signale qu'une déchetterie commence à voir le jour et qu'il devient nécessaire de combler le rectangle de trottoir au pied de l'immeuble Telecom, au 8 rue Henri Heine.

Mme BALDINI répond que la parcelle appartient à la famille Assad et qu'ils n'ont pas suffisamment de fonds pour réaliser un immeuble d'habitation. Ce point pose en fait la question de l'abandon de la parcelle située à l'angle des rues Henri Heine et Jasmin. Les entreprises ont quitté le lieu. La Mairie du 16<sup>ème</sup> a saisi les services de la voirie et de la propreté afin que le secteur reste à peu près propre.

M. GILLERON ajoute que ses équipes passent très régulièrement dans ce secteur.

M. DECANT précise que récemment, une de ses équipes a resserré la barrière afin de délimiter l'accès. La dernière action du propriétaire remonte à l'été 2010.

## **7- Revêtement des trottoirs des rues d'Auteuil et Poussin**

M. ETIENNE fait remarquer que les trottoirs démolis, suite aux nombreux travaux de maintenance, sont rebouchés avec une retouche de goudron. De ce fait, on a une juxtaposition de plaques de goudron plus ou moins ajustées, ce qui peut être dangereux. Il demande quel est le plan envisagé pour goudronner de nouveau les trottoirs, compte-tenu des travaux qui font suite au problème du gaz.

M. DECANT indique que ce genre d'opération coûte très cher car on doit payer en fonction de la surface traitée. L'asphalte n'est pas un matériau très durable. Concernant le secteur Auteuil, des moyens très importants sont mis en œuvre. C'est GRDF qui va payer, avec un budget conséquent, mais la totalité ne sera pas prise en charge. Il précise que les budgets de la voirie sont votés au Conseil de Paris.

M. ETIENNE comprend qu'il y a un problème de budget et pense qu'à la suite des problèmes liés au gaz, GRDF devrait réaliser beaucoup de travaux.

Mme BALDINI répond que les enveloppes budgétaires données par la Mairie de Paris sont réduites chaque année.

M. FLESSELLES signale qu'il s'agit d'un chantier inhabituel suite aux importants problèmes liés au gaz. Le rebouchage des trottoirs est effectué, il demande quand sera posé l'asphalte définitif.

M. DECANT gère les priorités afin de mobiliser un maximum d'ouvriers sur ce chantier.

Mme BALDINI fait remarquer que face à cette importante difficulté, GRDF et la Mairie du 16<sup>ème</sup> ont réagi très rapidement à cette crise.

## **8- Eclairage et colonne à verre à l'angle des rues la Fontaine, Poussin et avenue Mozart.**

Mme FOURNIER CHRISTOL signale à nouveau que plusieurs personnes sont tombées à cet endroit, faute d'un éclairage suffisant. Elle demande, de la part des commerçants, que soit retirée la poubelle à verres usagés. A ce jour, elle n'a pas été enterrée, mais seulement légèrement déplacée. Elle demande à M. DECANT et à M. GILLERON, une réponse concrète à cette question depuis février 2010.

M. DECANT a notifié par oral son refus.

Mme FOURNIER CHRISTOL demande un refus écrit.

M. GILLERON indique que ce petit triangle est toujours très encombré. La colonne à verre est très utilisée, notamment par les commerçants et les habitants des

immeubles alentour. Il est effectivement prévu d'implanter une colonne à verre enterrée, mais on doit faire face à une multitude de difficultés (nouveaux marchés, problème esthétique...). En février 2012, il devrait y avoir une proposition. A partir de cette date, il faudra compter environ 10 mois avant l'installation de la colonne.

Mme BALDINI est très favorable à la solution des colonnes enterrées.

#### 9- Propreté :

- dépôt d'objets encombrants. (Mme de CORDOUE)
- Nettoyage du passage du square Henri Collet (Mme FRAINEAU-CRINON)

Mme DE CORDOUE indique que de très nombreux objets sont déposés la nuit et Mme FRAINEAU-CRINON signale qu'il existe un important état d'insalubrité dans le passage menant au square Henri Collet et au parking, entre le n° 7 et le conservatoire de musique rue Jean de la Fontaine. Les débris sont repoussés dans ce passage.

M. GILLERON répond que le nettoyage incombe à la SAEMES, elle a des obligations en la matière.

Le service de la propreté est victime de son succès pour le ramassage des encombrants. Les statistiques diminuent en termes de nombre de rendez-vous pris. Le 16<sup>ème</sup> arrondissement reste ferme sur ses horaires : on ne peut prendre rendez-vous que sur des demi-journées.

Mme FRAINEAU-CRINON fait remarquer que la SAEMES dit que c'est le rôle de la direction de la propreté, en fait, chacun se rejette la responsabilité.

#### 10- Chantiers Autolib'.

M. MUYARD demande pourquoi les riverains et les commerçants ne sont pas consultés, suite aux nouveaux chantiers d'installation de stations Autolib' dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement. Un nouveau chantier au niveau du 101 avenue Mozart est apparu, là où une aire de livraison aurait été plus utile.

M. DECANT répond que pour installer des points Autolib, il y a un certain nombre de contraintes. Les choix n'étaient pas évidents, mais délibérés. Sur Paris.fr, le lien [www.paris.fr/autolib](http://www.paris.fr/autolib) donne des informations utiles sur l'état d'avancement du projet.

M. FLESSELLES demande si l'on considère qu'un chantier est terminé quand la totalité du trottoir est refait.

M. DECANT répond par l'affirmative et précise qu'il a refusé des patchworks terribles, près de la rue Poussin.

Mme BALDINI fait remarquer que la Mairie de Paris est sur ce point très pressée, les travaux ont commencé dès la rentrée.

M. DECANT signale qu'il s'agissait des premières tranches, et qu'ils vont entamer les deuxièmes tranches très prochainement dans un site contraint.

## 11- Développement des zones 30 dans le quartier.

M. AURIACOMBE indique que ce type de zone manque à Auteuil du fait des nombreuses écoles, des touristes et de l'architecture intéressante des immeubles. Il propose un périmètre délimité au nord par la rue d'Auteuil et au sud par la rue Jean de La Fontaine.

Mme BALDINI est d'accord sur ce point, c'est une proposition qui peut effectivement être mise à l'étude.

M. DECANT répond que l'on n'est plus en phase financière des quartiers de zone 30. Il y a des 30 ponctuels devant les établissements scolaires ce qui est différent d'une zone 30.

Mme MONIER Indique que l'on en reparlera au prochain conseil de quartier.

## 12- Point sur le projet immobilier de la Porte d'Auteuil

Mme de CORDOUE demande où en est le nouveau projet de la Ville de Paris à la Porte d'Auteuil et si le terrain est inconstructible.

M. GOASGUEN répond que ce terrain n'est pas inconstructible. La Mairie du 16<sup>ème</sup> est totalement opposée à ce projet et remercie les associations de s'en préoccuper. Le projet prévoit la construction de 4 immeubles de 11 étages pour 350 logements (dont la moitié de logements sociaux).

La partie sociale doit être réalisée par Paris Habitat tandis que les logements privés seront commercialisés par COGEDIM.

Le projet s'articule autour de 2 permis de construire, l'un pour la partie sociale, l'autre pour la partie privée, qui font l'objet de recours en annulation.

La Mairie de Paris pense que la Mairie du 16<sup>e</sup> refuse ce projet car il s'agit de logements sociaux. M. GOASGUEN a fait une contre proposition (diminution de la hauteur du plafond, avec 5 -6 étages, et maintient des logements sociaux) et insiste sur le fait que ces tours vont défigurer tout le quartier.

L'implication des différentes associations, soutenues par la Mairie du 16<sup>e</sup> dans ce dossier, permettra que le contentieux soit le plus long possible. Compte tenu du risque juridique, il est très peu probable que les travaux débutent avant la purge des contentieux ce qui risque de bloquer le projet (certainement plusieurs années).

Il vaut mieux que cet espace reste vide, plutôt que des tours qui défigurent le quartier.

La Mairie du 16<sup>ème</sup> ne s'est jamais opposée à la construction de logements sociaux dans l'arrondissement. Les logements sociaux imposés par la Mairie de Paris font systématiquement l'objet d'un vote favorable en Conseil d'arrondissement (rue de la Pompe et avenue Mozart) en échange d'équipements de proximité (crèches, personnes âgées...). Il y a 3 points sur lesquels M. GOASGUEN ne cèdera pas, la rue de

Varize, le projet « Fayolle » qui est une aberration car on est au bord du Bois de Boulogne et la Gare d'Auteuil.

M. GOASGUEN a d'ores et déjà obtenu de la part de la Mairie de Paris, une crèche et une bibliothèque. Reste à obtenir un abaissement à 6 étages. Une galerie avec des commerces sera prévue.

Mme de CORDOUE demande si M.GOASGUEN a reçu sa lettre à propos de la consultation des plans et des dossiers du boulevard Morland, qui lui semble peu démocratique (pas de prêt, ni de photocopie).

M. GOSSARD va saisir la Direction de l'Urbanisme par l'intermédiaire du Cabinet du Maire de Paris, pour un recours.

M. GOASGUEN est prêt à organiser une loterie dans le quartier d'Auteuil pour récolter de l'argent, car ce recours supplémentaire coûte cher.

M.SERVEL de COSMI fait remarquer, qu'effectivement, cela fera en mars prochain 20 ans que le projet de la Gare d'Auteuil a été arrêté. Depuis début 2011, la société Cogedim a trouvé un accord avec Paris Habitat et les permis de construire modificatifs ont été approuvés.

M. GOASGUEN annonce que Paris Habitat est actuellement en graves difficultés financières. Ce point devrait ralentir le dossier.

M.SERVEL de COSMI indique que la zone de la plate forme d'Auteuil est une zone UG et par conséquent sur le plan juridique rien ne s'oppose à R+11.

M. GOASGUEN signale que c'est un point important sur lequel il faut insister auprès des journalistes.

M.SERVEL de COSMI insiste sur le fait qu'il existe à l'heure actuelle un sérieux problème de saturation des effectifs dans les écoles du 16<sup>ème</sup>. Avec 350 nouveaux logements, ce problème va à nouveau se poser. En ce qui concerne la coulée verte, il aimerait qu'il existe un passage dans la coulée verte avec un accès direct par un petit grillage qui irait jusqu'à la gare d'Auteuil.

M. GOASGUEN répond que la Mairie de Paris n'est pas favorable sur ce point.

M. SANQUER ajoute que la Ville de Paris a refusé d'installer sur cette emprise en friche une école provisoire, le temps de faire les travaux nécessaires et urgents sur l'école sur l'école Erlanger, pour accroître sa capacité.

M. GOASGUEN indique qu'il y aura un redéploiement des élèves sur les écoles alentours déjà saturées et donc des difficultés à venir.

Une riveraine est choquée par l'esthétisme des immeubles avenue Mozart (notamment les magasins d'onglerie qui ont en façade des couleurs vives) et demande s'il existe une réglementation en la matière.

M. GOASGUEN pense que la Mairie de Paris opère déjà des contrôles et va se renseigner pour savoir si ce genre de commerce est contrôlé.

Mme MONIER demande à cette personne de lui transmettre ce genre d'information.

Une riveraine demande quelle est la fonction des salons de massages.

Le Commissaire BENOIT a déjà été sollicité sur cette problématique ; il travaille en étroite collaboration avec la police judiciaire sur le travail dissimulé. Suite aux récentes dénonciations, la semaine du 7 novembre a été menée une opération avec l'inspection du travail, rue Boileau, pour contrôler les différents salons, mais rien d'anormal n'a pu être constaté. La brigade de répression du proxénétisme est cependant vigilante, avec de vives susceptibilités.

M. GOASGUEN signale qu'à l'avenue de Versailles, un salon a été fermé.

### 13- Concertation sur l'extension de Roland Garros

M. FLESSELLES a assisté avec un autre conseiller de quartier à une réunion concernant la « concertation sur la modernisation du stade Roland Garros » à la Mairie du 16<sup>ème</sup>. Il pense que cette concertation, avec 4 réunions en 4 semaines, n'en n'était pas une, les nombreuses informations données étaient erronées et absentes. Ce projet d'extension va aboutir à la suppression du stade du Fonds des Princes, les Serres d'Auteuil vont être sévèrement touchées et le stade Hébert amputé d'au moins  $\frac{3}{4}$  de sa surface au profit de la Fédération Française de Tennis. Le Conseil de Paris a voté une convention d'occupation du domaine public qui prendra fin en 2111, toutes les parcelles sont donc une quasi propriété de la Fédération Française de Tennis. Il constate que tout a été fait de façon très précipitée, avant que la concertation soit terminée, la FFT a effectué son dernier vote et prendra effet le 1<sup>er</sup> décembre prochain.

M. SERVEL de COSMI qui a été présent à toutes les réunions, s'étonne de cette procédure qui a fait apparaître le manque de rigueur de la FFT : l'insertion d'un nouveau court de tennis dans les Serres d'Auteuil est une aberration totale, car c'est un jardin botanique de renommée mondiale, en faisant disparaître des collections. Tout comme la disparition de beaucoup de stades et d'équipements sportifs pour les scolaires, qui sont prévus d'être remplacés à terme, mais il y aura un écart de 2 ou 3 ans, avant que de nouveaux équipements soient mis en place. Il y a un grand risque pour les scolaires. Il fait remarquer que le 16<sup>ème</sup> arrondissement est de plus en plus bétonné, que pour le Centre National d'Entraînement, ce sont plutôt les 4/5 du stade Georges Hébert qui seront pris, avec un immense bétonnage. Le court Chatrier va être élevé de 18 à 31 mètres, et un immense bâtiment sera construit près du stade. Ce projet suscite des inquiétudes de la part de beaucoup de monde, avec des nuisances importantes dans le quartier, notamment avenue Gordon Bennett.

M. GOASGUEN indique que la concertation sur la modernisation et l'extension du stade Roland Garros, issue de la volonté de la FFT de discuter avec des associations, a été menée sur plusieurs aspects.

En premier lieu, dès l'acceptation du projet par le Conseil de Paris puis par l'assemblée de la FFT et ses grandes lignes connues, la Mairie du 16<sup>ème</sup> a pris l'initiative d'engager une consultation de la communauté scolaire ainsi que des associations sportives locales. Plusieurs réunions ont eu lieu avec la Ville de Paris, la FFT et le Maire du 16<sup>ème</sup> et ce dialogue se poursuit actuellement.

En second lieu, la FFT a organisé une concertation conformément aux préconisations de la Commission Nationale du Débat Public. Ce processus a donné lieu à plusieurs réunions publiques dont la dernière s'est achevée hier soir.

Par ailleurs, dans le cadre de la procédure de révision simplifiée du PLU ouverte par la Ville pour que le PLU permette la réalisation du projet, une réunion publique a eu lieu en juin et une seconde sera organisée début décembre.

Enfin, le projet fera l'objet d'une nouvelle enquête publique dans le cadre de la loi relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement dite « Bouchardeau ».

Il y a donc sur ce dossier une concertation tout de même assez complète qui permet à chacun de disposer d'une information précise et de donner son avis sur le projet.

On observe d'ailleurs que sur plusieurs points la FFT a fait évoluer son projet suite aux observations faites dans le cadre de la concertation et qu'elle s'est par ailleurs engagée à étudier la faisabilité d'adaptations proposées dans le cadre de ce processus de concertation.

M. GOASGUEN explique aussi que :

- 1- concernant la procédure, l'implication de la CNDP a été possible à la demande de la FFT. M le Maire insiste sur le fait que l'information concernant l'extension du stade a été bien menée avec la distribution de 19 500 tracts et 2 700 connexions sur internet et la distribution de scénarios, la population du 16<sup>ème</sup> a été largement informée.
- 2- concernant le sujet des Serres d'Auteuil, M. GOASGUEN affirme que les serres historiques ne seront pas concernées car il s'agit de monuments historiques. Il y a eu une très importante campagne de désinformation. Le projet ne concerne que les serres non historiques. On va installer à côté des serres d'Auteuil un cours de 5 000 places, avec 4 éléments qui seront des serres, rien ne sera perdu. Le déplacement des collections sera suivi par un médiateur scientifique indépendant du Muséum d'Histoire Naturelle. Les serres, hors manifestation (le festival d'été, sera transféré à Bagatelle pendant une durée d'un ou trois ans et y reviendra ultérieurement), restent peu visitées. De plus, on constate qu'il n'y a pas de problème de circulation autour de Roland Garros, a contrario de Jean Bouin et du Parc des Princes. M. GOASGUEN est prêt à soutenir le Maire de Boulogne concernant ce sujet.  
Les Serres d'Auteuil seront modernisées ce qui est un point très positif.

Tout le reste n'est qu'un problème juridique et M. GOASGUEN ne peut pas se substituer au Tribunal administratif. M.FLESSELLES donnera ses arguments au Tribunal Administratif. Les Serres d'Auteuil ne disparaîtront pas.

Le stade Roland Garros sera modernisé, il n'y aura pratiquement pas de places supplémentaires même à long terme, il s'agit d'un choix qualitatif.

M. GOASGUEN a défendu l'intérêt général pour garder ce stade, en en faisant un secteur d'attraction supplémentaire pour le 16<sup>ème</sup> et pour Paris, capitale du tennis français, le centre de la FTT.

**M. HERVOUET des FORGES**, Adjoint au Maire, chargé de la jeunesse et des sports, indique que la CNDP a permis de progresser sur des points importants, tels que le stade Hébert ou le stade du Parc des Princes. C'est un dossier complexe où les espaces de proximité vont être modifiés.

Sur le secteur de la gymnastique, deux espaces vont être récupérés, moins excentrés avec deux nouvelles salles annexes.

Concernant l'athlétisme avec l'hippodrome d'Auteuil, il sera nécessaire de retravailler sur ce dossier, compte-tenu des difficultés rencontrées avec les écologistes, afin que tout le monde comprenne l'intérêt général. Ce dossier comporte des difficultés réglementaires et il faudra repasser devant la commission des Sites.

En ce qui concerne le tennis, on aura une perte de 5 courts sur le Fond des Princes, sur les 15 existants. Il existe 14 associations pour ces 5 courts. C'est beaucoup, mais la FFT a revu sa position.

Aujourd'hui, on assiste réellement à une concertation mise en place par la Mairie du 16<sup>ème</sup>, votée par le Conseil d'Arrondissement : il y aura restitution réelles des équipements de proximité. La CNDP a été un outil important.

**M. GOASGUEN** souligne que M. CONTASSOT, présent à la Commission, a demandé au Conseil de Paris 6 matchs supplémentaires, donc 6 week-ends en plus, au Parc des Princes pour les féminines du PSG, sans aucune concertation auprès des riverains qui ne désiraient pas une telle situation. A la différence, s'agissant de Roland Garros, nous avons demandé une large concertation, car la modernisation du stade de Roland Garros est indispensable au maintien du tournoi à Paris.

**Mme FRAINEAU-CRINON** fait remarquer que le site de Roland Garros a été préservé et le problème de la circulation ne se pose qu'une fois seulement par an. Elle constate que beaucoup de serres dans le jardin d'Auteuil sont en semi abandon, d'autres en très bon état. Il vaut mieux utiliser cet environnement à autre chose.

**Mme BALDINI** ajoute que ce projet est une grande chance pour les Serres d'Auteuil qui vont retrouver une nouvelle vie, comme à Londres qui dispose de serres modernes. Les jardiniers vont être aidés par le Muséum d'Histoire Naturelle et le Jardin des Poètes ne sera pas touché, la Mairie du 16<sup>ème</sup> a réussi à obtenir ces garanties.

**M. GOASGUEN** tient à informer que 2 projets de modernisation de Roland-Garros dont l'un est extravagant, ont été choisis par la mandature précédente du 16<sup>ème</sup>, mais ils ont été abandonnés par la nouvelle municipalité. Pour les problèmes de

voirie, sur Roland-Garros il y a une fluidité de circulation. Pour le parc des Princes et Jean Bouin il y eu une réelle pagaille avec un afflux de 15 000 personnes. M. GOASGUEN veillera à ce que tout soit fait.

Concernant l'avenue Gordon Bennett, il se rendra sur les lieux, il souhaitait que cette voie soit fermée, c'est Boulogne qui a refusé, grave erreur car on aurait pu avoir des espaces verts supplémentaires pour les Serres d'Auteuil.

**Mme BALDINI** indique que la mairie est associée au nouveau jardin des Serres par des réunions avec le cabinet du Maire de Paris.

**M. FLESSELLES** n'est pas d'accord d'être pris à parti à plusieurs reprises sur la diffusion d'informations fausses sur les propos qu'il avait tenus, il n'a pas à assumer ce que d'autres écrivent, il pense avoir été honnête dans sa présentation.

**M. GOASGUEN** répond que M.FLESSELLES a laissé entendre que les Serres d'Auteuil allaient disparaître, il y a des tracts et des journaux et insiste à nouveau sur le fait que les Serres d'Auteuil ne disparaîtront pas.

**M. FLESSELLES** demande à M.GOASGUEN de trouver un seul papier écrit par lui.

**M. GOASGUEN** lui répond qu'il y a eu un journal qui laissait entendre que les Serres d'Auteuil allaient disparaître.

**M. FLESSELLES** répond qu'il n'a jamais écrit un seul article comme ceci.

**M. GOASGUEN** insiste pour dire que les Serres accueillent peu de monde.

**M. FLESSELLES** conteste ce point et signale que depuis que l'accès aux Serres est gratuit, il n'y a plus aucun comptage.

**M. GOASGUEN** ajoute que M.FLESSELLES ne peut pas dire que les Serres d'Auteuil sont remplies toute la journée et affirme qu'il y a des jours où il y a très peu de monde.

**M. FLESSELLES** le reconnaît, mais affirme qu'il y a des jours avec 300 ou 500 personnes.

**M. GOASGUEN** est d'accord, mais ce sont peut-être les jours où le personnel de la mairie va à la cantine et se balade après!

**M. FLESSELLES** invite les autres membres présents à ce conseil de quartier et d'autres à lire le débat sur la concertation sur le site et se faire ainsi une idée.

**M. GOASGUEN** répond que M. FLESSELLES a dit qu'auparavant il avait indiqué qu'il n'y avait pas d'informations et que maintenant il affirme qu'il y a des informations sur un site.

**M. FLESSELLES** répond que c'est inexact et qu'il n'avait jamais dit qu'il n'y avait pas d'informations.

**M. GOASGUEN** rétorque qu'au début, M.FLESSELLES a dit que l'information avait été insuffisante.

**M. FLESSELLES** répond qu'il parlait de l'information sur le fait qu'il existe une concertation et fait remarquer que concernant la compensation des espaces, le sujet des espaces de plein air n'a pas été abordé sur le tableau du site qui est très précis.

**M. GOASGUEN** annonce qu'il y aura probablement une piste de près de 200m sur le stade Géo André en plus de celle ouverte sur l'Hippodrome d'Auteuil. Cela fait partie des négociations actuellement menées. Il y aura donc des pistes d'athlétisme pour les primaires et les collèges.

**Mme BALDINI** ajoute qu'un nouvel espace vert de détente sera installé au sein de Roland Garros.

**M. GOASGUEN** indique qu'il y aura également des pistes d'athlétisme et de basket sur le stade Hébert, la Mairie du 16<sup>ème</sup> étant en pleine négociation actuellement pour l'accès aux courts de tennis du CNE pour les associations sportives. La Mairie a également réussi à conserver un anneau d'athlétisme sur le stade Hébert, ainsi qu'un terrain de volley ou de basket.

#### 14- Organisation de séances de lecture intergénérationnelle dans les bibliothèques du 16<sup>e</sup>.

**Mme FRAINEAU-CRINON** propose d'instituer entre les personnes âgées et les enfants, une fois par mois, des séances de lecture dans les bibliothèques.

**Mme MONIER** propose que le conseil de quartier se saisisse de cette proposition avec le service petite enfance de la Mairie du 16<sup>ème</sup>, de Mme JUNOT, adjointe au Maire, chargée des affaires scolaires et de la petite enfance qui est très favorable sur ce point. Une réunion est à prévoir prochainement.

**Mme FRAINEAU-CRINON** est d'accord.

#### 15- Organisation des brocantes place Jean Lorrain.

**Mme FOURNIER CHRISTOL** signale que les brocantes sur cette place sont très fréquentes, ce qui pour la majorité des habitants n'est pas toujours facile et agréable. Les tentes des brocanteurs envahissent de plus en plus une partie de la rue Jean de La Fontaine. Ne pourrait-on au moins les limiter au trottoir triangulaire de la place ?

**Mme MONIER** répond que ces brocantes servent à payer les illuminations des rues du quartier. D'une façon générale, la Mairie du 16<sup>ème</sup> est favorable à ce type d'évènements qui assurent une animation des quartiers dont le nombre reste limité et qui ne sont organisés que de façon ponctuelle.

Elle passe la parole à M.HADDI, président de l'association des commerçants du Village d'Auteuil, qu'elle soutient.

M. HADDI regrette que Mme FOURNIER CHRISTOL ne se soit pas adressée à lui directement. Cela fait 18 ans que cela existe. Il souhaite que la fête de la musique soit organisée à Auteuil cette année et plus à la Porte de Saint Cloud.

Mme MONIER annonce la séance de Noël du ciné-club pour enfants le mardi 20 décembre à 15h au centre d'animation le Point du jour. La projection du film « Ratatouille » sera suivie d'un goûter. Elle demande à ce que les conseillers le fassent savoir autour d'eux.

M. DECANT rappelle que pour les brocantes, il proscrit tout affichage et toute banderole mise entre les candélabres. Il rappelle également que toutes guirlandes et autres doivent faire l'objet d'une autorisation.

## **16-Budgets de fonctionnement et d'investissement.**

*En raison de l'heure tardive ce point n'a pu être abordé en séance.*

*Le budget de fonctionnement s'élève à 3740.37 € par an ; il sert à financer les animations organisées par les conseils de quartier (chasse aux œufs, ciné club, loto, vide grenier...) et le fonctionnement du bureau (matériel et fournitures administratives).*

*En 2012*

*Le budget d'investissement s'élève à 8 264.37 €, il sert à financer des aménagements dans le quartier, dans les établissements municipaux ou sur la voie publique.*

*La totalité du budget d'investissement a été dépensé pour l'année 2011. Il a permis notamment la réalisation de tracés sportifs et l'aménagement d'espaces de rangement dans les écoles du quartier.*

*La séance est levée à 21h.*